



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 15 mai 2017
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

Préavis N° 06/2017

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR DES CHALETS NEUFS</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Par ce préavis, la Municipalité vous demande un crédit de CHF 140'000.- pour la mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs, en complément des préavis N° 17/2010 et 06/2013.

2. HISTORIQUE

Le 4 décembre 2010, votre Conseil accordait un crédit de CHF 640'000.- pour la création d'un séparatif aux Chalets Neufs par le biais du préavis N° 17/2010.

Le 25 juin 2013, un second crédit de CHF 167'000.- vous était soumis pour le remplacement de la conduite d'eau potable dans ce même secteur, lequel avait été accepté.

Les travaux y relatifs ont démarré à l'automne 2015 et sont toujours en cours.

3. LE PROJET

Dans le cadre de ce chantier, il a été constaté qu'une conduite unitaire, dont le tracé passe sous plusieurs chalets existants, n'avait pas été prise en compte dans le projet initial.

Notre autorité souhaiterait donc profiter des travaux en cours pour :

- condamner la portion de la conduite se trouvant sous les bâtiments existants ;
- utiliser un tronçon de celle-ci pour l'acheminement des eaux usées;

- prolonger le séparatif ce qui permettra l'évacuation des eaux claires et usées des quartiers supérieurs en séparatif plutôt qu'en unitaire.

Ce projet permet donc de simplifier, à moindre coût, la récupération des eaux mixtes, sur les nouveaux collecteurs du chemin des Chalets Neufs.

Pour ce faire, la municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs Sabert, en charge des travaux d'assainissement sur le territoire de notre Commune.

4. DEVIS

Le devis, établi par ledit bureau, se présente comme suit :

Génie civil	CHF 100'000.00
Frais annexes	CHF 16'000.00
Divers et imprévus	<u>CHF 12'000.00</u>
TOTAL HT	CHF 128'000.00
TVA	<u>CHF 10'240.00</u>
TOTAL TTC	<u>CHF 138'240.00</u>
Arrondi	<u>CHF 1'760.00</u>
TOTAL DE LA DEMANDE DE CREDIT	<u>CHF 140'000.00</u>

5. FINANCEMENT

Ce crédit étant un complément, il sera appliqué le même financement que pour le préavis N° 17/2010, soit un emprunt de CHF 140'000.- et un amortissement sur une période de 20 ans, par le compte de fonctionnement 4600.3311 « Egouts & Epuraton – Amortissement », de CHF 7'000.-/année, la première fois en 2018.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 20 juin 2017

- Vu** le préavis N° 06/2017
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux complémentaires de mise en séparatif du secteur des Chalets Neufs
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 140'000.-

- **De financer** ce montant par un emprunt auprès d'un établissement bancaire de CHF 140'000.-
- **D'autoriser** la Municipalité à emprunter auprès de l'établissement bancaire de son choix aux meilleures conditions du marché ;
- **D'amortir** cet investissement sur une période de 20 ans, par le compte de fonctionnement 4600.3311 « Egouts & Epuration – Amortissement », la première fois en 2018.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 15 mai 2017 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 20 juin 2017.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 


André Reichenbach Janick Lenoir

Délégué municipal :

- M. Maurin Schwitzguebel